



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

Délibération

Séance publique du 29 septembre 2017

N° 2017-516

Convocation du 22 septembre 2017

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOULET
M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel VERNEJOU à Mme Andréa KISS
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU
M. Jean-Pierre TURON à Mme Josiane ZAMBON
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle FAORO
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Nicolas BRUGERE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Bernard LE ROUX à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Alain SILVESTRE à M. Benoît RAUTUREAU


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques MANGON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 10h25
Mme Anne WALRYCK à M. Michel DUCHENE à partir de 10h20
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h20
M. Erick AOUIZERATE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h05
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à M. Jean-François EGRON à partir de 12h20
Mme Solène CHAZAL à Mme Elizabeth TOUTON jusqu'à 11h15
Mme Brigitte COLLET à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 12h20
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET jusqu'à 10h40
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Dominique IRIART à partir de 12h20
M. Stéphane DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE jusqu'à 11h50
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphane DELAUX à partir de 12h15
M. Marik FETOUH à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h25
M. Nicolas FLORIAN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h20
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45
M. Philippe FRAILE MARTIN à M. Didier CAZABONNE à partir de 11h50
Mme Conchita LACUEY à M. Gérard DUBOS à partir de 12h00
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 12h20
Mme Marie RECALDE à Mme Véronique FERREIRA de 10h20 à 10h40 et de 11h30 à 12h15
M. Fabien ROBERT à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Anne-Marie CAZALET à partir de 12h20

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 29 septembre 2017	<i>Délibération</i>
	Direction générale Mobilité Direction du réseau transports urbains	N° 2017-516

**Commune de Bordeaux - Restructuration du dépôt bus de Lescure - Arrêt du bilan de la concertation
- Approbation**

Monsieur Christophe DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole possède actuellement deux principaux dépôts de bus :

- l'un situé à Bordeaux Lac qui a fait récemment l'objet de travaux d'amélioration. Il accueille la plus grande partie de la flotte soit près de 240 bus ;
- l'autre, historique, situé à l'angle des boulevards Pompidou et Antoine Gautier à Bordeaux (des 2 côtés de ce boulevard) appelé « dépôt de Lescure ». Ce dépôt accueille en situation normale près de 160 bus.

NB : Un troisième site localisé allée des Pins à Bordeaux abrite le service Mobibus et un atelier de maintenance bus.

Par délibération du 12 février 2016 approuvant le programme pluriannuel d'investissements, le Conseil métropolitain a adopté l'autorisation de programme « Ateliers tram et bus ». Cette autorisation de programme prévoit la restructuration du dépôt de bus de Lescure.

Le dépôt de Lescure situé en limite de l'hyper-centre, à proximité immédiate des boulevards, est un site majeur pour le service des transports de la Métropole bordelaise. Toutefois, le site et en particulier sa grande halle de remisage, construit à la fin du XIXème siècle pour accueillir le dépôt principal de la compagnie des tramways et omnibus de Bordeaux, et qui a très peu évolué depuis, montre aujourd'hui un état de dégradation avancé. Consciente de cet état de fait, la Métropole envisage depuis plusieurs années de procéder à la restructuration et à la modernisation de l'ensemble du site.

Par délibération n° 2016-187 du 29 avril 2016, le Conseil métropolitain a décidé la création d'un dépôt bus provisoire sur le site de Bastide Niel (quai de Queyries) à Bordeaux permettant l'évacuation de la grande halle de Lescure. Le 3 février 2017, ce dépôt, pouvant accueillir jusqu'à 74 bus, est entré en activité.

Le déménagement des bus de la halle de Lescure sur le site de Bastide Niel à Bordeaux a permis :

- de mettre en sécurité les personnels et les biens pour la fin de l'hiver 2017 et les années à venir sur le site de Lescure ;
- d'engager le projet de restructuration globale du dépôt Lescure (tout en maintenant une exploitation du service de transport de bus).

Au vu de l'importance du projet de restructuration du dépôt de bus Lescure ainsi que de sa situation géographique, le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé, par délibération n° 2017-190 du 14 avril 2017, d'ouvrir une concertation volontaire portant sur la restructuration du dépôt Lescure aux fins d'informer le public intéressé par le projet et de lui permettre de s'exprimer sur les propositions d'aménagement.

Cette concertation s'est déroulée du 2 mai au 4 juillet. Il convient maintenant d'en arrêter le bilan, lequel sera ensuite porté à la connaissance du public.

1 – Contexte de la concertation : rappel des objectifs du projet

Par délibération n° 2017-190 du 14 avril 2017, le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé :

- d'une part, d'adopter les objectifs du projet de restructuration du dépôt de bus de Lescure :
 - o restructuration et modernisation du dépôt de bus ;
 - o intégration du dépôt de bus au sein du quartier en garantissant une qualité urbanistique, patrimoniale et paysagère ;
- d'ouvrir une concertation publique préalable à la réalisation du projet évoqué.

2 – Déroulement de la concertation

La concertation a été ouverte le 2 mai 2017 et clôturée le 4 juillet 2017, soit une durée d'un peu plus de 2 mois. Le public a été informé préalablement par voie de presse et d'affichage des dates d'ouverture et de fermeture de la concertation, le 27 avril et le 27 juin 2017.

Un dossier de présentation du projet contenant une notice explicative, un plan de situation, un plan du périmètre concerné, et un diaporama, ainsi qu'un registre de concertation ont été respectivement déposés :

- à la mairie de quartier Saint-Augustin - Tauzin - Alphonse Dupeux,
- à la cité municipale de Bordeaux pour la Mairie de Bordeaux et le Pôle territorial de Bordeaux,
- et à la direction du réseau de transports urbains (Pôle Mobilité) de Bordeaux Métropole.

La concertation a également été ouverte sur le site internet <http://participation.bordeaux-metropole.fr> pour la même période : les éléments qui y étaient accessibles étaient identiques à ceux mis à disposition dans les registres papier, et les participants avaient la possibilité de donner leur avis sur le projet.

Deux réunions publiques dédiées au projet ont été organisées par Bordeaux Métropole dans une salle de la Mairie de quartier Saint-Augustin les 4 mai 2017 et 14 juin 2017 de 18h30 à 20h30. L'audience du public à ces 2 réunions était à chaque fois d'une quarantaine de personnes environ (sans compter les représentants des services).

Ces réunions publiques, durant lesquelles des diaporamas ont été commentés, ont permis de présenter le périmètre du projet, d'en préciser les objectifs et de présenter un planning prévisionnel. Les diaporamas et les comptes-rendus de ces réunions publiques ont été versés dans les pièces de la concertation et mis à la disposition du public dans les registres et sur le site de la participation de Bordeaux Métropole.

Le public a été informé par voie de presse et d'affichage du versement de ces pièces complémentaires :

- par annonce dans le journal Sud-Ouest,
- sur le site participation.bordeaux-metropole.fr,
- par voie d'affichage à la Mairie annexe de Saint-Augustin, à la cité municipale et à l'Hôtel de Bordeaux Métropole (le 19 mai, 20 et 23 juin 2017).

Le projet de restructuration du dépôt de bus de Lescure a également été présenté, à l'initiative de la ville de Bordeaux, en conseil de quartier Saint-Augustin du 17 mai 2017 en présence d'une centaine de personnes. Ce dossier n'était pas le seul à l'ordre du jour de cette réunion. Cette réunion de conseil de quartier avait été précédée d'une visite du site de Lescure en présence de Monsieur le Maire de Bordeaux et des riverains du groupe de contact que la ville réunit régulièrement sur le projet Lescure.

3 - Bilan de la concertation

Le public a eu la possibilité de prendre connaissance des pièces du dossier de concertation et d'apporter sa contribution tant sur les lieux disposant de registres que sur le site Internet.

14 contributions distinctes ont donc été déposées sur les différents registres. Toutes les contributions déposées l'ont été à titre individuel. La décomposition des remarques sur les registres papier est la suivante :

- 3 contributions sur le registre papier déposé à la Mairie de quartier Saint-Augustin ;
- 1 contribution sur le registre papier déposé à la cité municipale de Bordeaux ;
- aucune contribution sur le registre papier déposé à la direction du réseau de transports urbains (Pôle mobilité) de Bordeaux Métropole ;
- 11 contributions sur le registre mis en ligne sur le site internet dont 1 mise à la fois en avis direct et en réaction à un autre avis.

Les réunions publiques ainsi que la réunion du comité de quartier ont fait l'objet d'échanges nourris sur le projet dans une ambiance relativement apaisée. Les participants ont principalement souhaité obtenir des renseignements sur le projet et faire part de leurs inquiétudes (voir précisions ci-après). Ils ont également posé de nombreuses questions sur les modalités d'exploitation du dépôt actuel leur permettant de relever quelques dysfonctionnements (comme le problème des klaxons de bus la nuit ou le matin) qui ont ensuite été relayés auprès de l'exploitant pour qu'il puisse trouver dès maintenant des solutions.

Ils ont aussi profité de ces réunions pour aborder d'autres sujets : leurs difficultés de stationnement, le devenir de sites environnants (ex : site de l'allée des Pins, îlot d'échoppes le long du boulevard G. Pompidou...), le problème du sous-sol bordelais et des remontées d'eau, le manque de propreté des rues du quartier, le besoin d'espaces verts et de nature...

Aucune opposition franche et directe aux objectifs du projet de restructuration du dépôt n'a été exprimée lors de ces réunions ou par écrit sur les différents registres. La majorité des contributeurs accueille ainsi assez favorablement le projet tout en exprimant toutefois des inquiétudes sur certains sujets, des pistes d'amélioration ou des demandes (voir précisions ci-après).

A noter cependant, le courrier de l'association « Habiter Saint-Augustin » en date du 30 juin 2017 envoyé directement à Monsieur le Maire de Bordeaux (non versé dans les différents registres de participation disponibles). Ce courrier fait part de l'incompréhension des membres de l'association puisqu'il aurait été annoncé il y a quelques années le départ du dépôt de bus (et donc, de nouvelles possibilités urbaines en remplacement de ce dernier). L'association fait remarquer que ses membres auraient souhaité être consultés sur la décision du maintien ou pas d'un dépôt de bus sur le site de Lescure. Ce courrier fait l'objet d'une réponse en cours au moment de la rédaction de la présente délibération, reprenant les raisons évoquées ci-dessus, concernant le maintien du dépôt sur le site de Lescure du fait de sa très bonne localisation géographique pour le service.

a) Principales contributions émises sur les registres et au travers des réunions publiques

Les principaux thèmes abordés par les contributeurs sur les registres et au cours des réunions publiques sont les suivants. Ils sont notamment illustrés ci-dessous par les contributions relevées sur les registres.

- ***L'opportunité du projet***

La majorité des contributeurs n'exprime pas d'avis défavorable au projet de restructuration du dépôt de Lescure. Néanmoins, certains auraient préféré la mutation du dépôt par exemple en espaces verts avec conservation de la halle ou sa reconversion en centre culturel innovant.

Un contributeur précise qu'il ne souhaite pas subir plus de bus que ce qu'il a connu.

- **Les fonctions futures du site**

Les participants souhaitent savoir si la métropole envisageait de construire sur le site de Lescure des logements d'habitations ou des commerces.

- **L'intégration de nouveaux bâtiments dans le quartier**

Certains contributeurs demandent que les nouvelles constructions respectent les constructions existantes.

Un autre contributeur suggère de profiter de pouvoir construire des bâtiments de hauteur importante sur les boulevards pour stationner les bus en étage au profit de la libération de la halle.

Un autre évoque une hauteur maximale de constructions de 10 mètres afin que le cadre de vie des riverains soit respecté. Un autre contributeur souhaite conserver la luminosité sur sa parcelle.

Certains riverains ont un jardin sans vis-à-vis dans ce quartier et souhaitent conserver cette absence de vis-à-vis et une bonne luminosité.

- **Le respect des éléments architecturaux**

Les contributeurs sont favorables à un respect des éléments architecturaux du quartier, notamment la conservation de la grande halle présente dans le périmètre du projet.

Une contributrice précise qu'il serait également intéressant de conserver le bâtiment en pierres rue du Commandant Marchand.

- **La démarche environnementale**

Les contributeurs sont très sensibles à ce que le projet intègre une forte dimension environnementale.

Différents points sont abordés :

- l'intégration d'espaces verts dans le projet; notamment, un contributeur souhaiterait que le projet présente la même densité végétale que le reste du quartier. Une contributrice propose la végétalisation des façades et l'intégration de terrasses jardin. D'autres souhaiteraient la plantation d'allées d'arbres sur l'avenue G. Pompidou...
- la pollution émise par les bus (odeurs et gaz),
- les risques industriels du fait de la présence par exemple d'une station service à l'intérieur du dépôt,
- les nuisances sonores et les vibrations (voir paragraphe spécifique ci-dessous).

- **Les nuisances sonores et vibrations induites par la présence du dépôt**

Les contributeurs relèvent différentes sources de nuisances sonores induites par la présence du dépôt de bus :

- certaines dépendent des pratiques des chauffeurs : coups de klaxons, coups d'accélérateurs, ...
- d'autres du fonctionnement des bus : moteurs qui tournent, bruit de roulement...

Des vibrations sont également ressenties dans les habitations.

Une riveraine suggère que, dans le futur projet, les bâtiments soient disposés au mieux sur la parcelle afin de réduire les nuisances sonores : mettre des bureaux en interface entre le dépôt et les habitations, ce qui mettrait également les bureaux plus au calme que sur les boulevards, et éloigner les activités bruyantes.

- **Les enjeux de sécurité**

Un contributeur trouve important de sécuriser le dépôt vis-à-vis du risque d'intrusions.

Des participants posent la question de la dangerosité d'une activité de dépôt de bus en centre ville.

- **La mise en impasse de la rue du Commandant Marchand**

Pour des raisons de sécurité, le dépôt de bus doit être clos. Dans cet objectif, la rue du Commandant Marchand a été mise en impasse. Un habitant de la rue souhaite qu'elle reste désormais une impasse sans passage de bus, que l'accès au dépôt par cette rue soit limité aux véhicules de secours. Ce riverain indique

que le sens de circulation de la rue de Cestas oblige les habitants de la rue du Commandant Marchand à un trajet compliqué.

Deux contributeurs évoquent pour leur part la dangerosité de la sortie de la rue du Commandant Marchand vers la rue de Cestas.

- **La circulation des bus et l'apaisement du quartier**

Un des contributeurs, chauffeur, souhaiterait que la circulation des bus en entrée et sortie de dépôt soit améliorée. Il suggère une limitation à 30km/h et des couloirs de bus afin, à la fois d'améliorer la fluidité et de réduire les nuisances sonores.

Un autre contributeur considère pour sa part que les chauffeurs, notamment lors du retour au dépôt, ont une vitesse de conduite excessive et parfois dangereuse.

- **Les fonctionnalités du nouveau dépôt**

Un des contributeurs propose d'améliorer le parking du personnel et de mettre en place une crèche pour les enfants du personnel TBM (Transports Bordeaux Métropole).

- **L'impact du futur chantier sur le quartier**

Un contributeur émet des inquiétudes quant à l'impact que pourrait avoir le futur chantier de restructuration du dépôt sur les habitations en termes de vibrations notamment lors des démolitions et de la réalisation des futures fondations.

- **Contributions écrites sans rapport direct avec le projet :**

- des contributeurs souhaitent la conservation des échoppes de l'îlot dit de « la Crosse » à titre patrimonial. Une contribution concerne sur le même sujet la situation d'une famille habitant une de ces échoppes et l'incertitude du devenir de leur logement.
- une contribution concerne la circulation des voitures et vélos sur la rue Doumerc et l'allée des Pins. Le contributeur considère que ces voies ne sont plus paisibles en raison du trafic important de voitures et ne sont pas adaptées pour les cyclistes. Il souhaiterait un passage à 30km/h et des doubles sens cyclistes. Le projet de réhabilitation du dépôt pourrait à son sens être l'occasion de faire une étude approfondie sur ce sujet.
- deux contributeurs trouvent le parking de bus « Pompidou » situé rue de Lescure très gênant et souhaiteraient qu'un jardin public soit réalisé à la place de ce parking.

b) Réponses du maître d'ouvrage

Le programme du projet s'est précisé depuis le lancement de la concertation. Le maître d'ouvrage peut ainsi apporter des réponses aux remarques du public sur :

- **Les éléments principaux du programme**

Le site est destiné à accueillir au total (y compris le parking rue de Lescure) 160 bus ainsi que, à terme, les 38 Mobibus actuellement stationnés sur le site de l'allée des Pins. Le nombre total de bus sur le site va donc augmenter à terme (en raison de l'accueil des Mobibus) mais ce transfert permettra de fermer le site de l'allée des Pins et de lancer sa reconversion.

Le projet prévoit :

- ✧ la réhabilitation de la grande halle et des bâtiments attenants,
- ✧ des espaces de stationnement bus couverts et découverts,
- ✧ la construction d'un atelier de maintenance bus de 2 000m², de vestiaires pour environ 500 m², une station service gasoil, un tunnel de lavage, une zone de lavage haute pression, lesquels équipements préexistaient également ;
- ✧ la construction d'un restaurant pour les agents TBM,
- ✧ la construction d'environ 8 000 m² de bureaux destinés à TBM.

NB : Il n'est pas prévu de crèche pour le personnel dans le programme de l'opération.

De plus, il est convenu que le projet prévoie, sur le site même, une capacité d'extension ultérieure des bâtiments en cas de besoin.

Au regard du programme de l'opération, le dépôt de bus continuera à occuper l'ensemble de ses parcelles actuelles y compris la grande halle.

Le site projet n'accueillera ni logements d'habitation, ni petits commerces... Il demeure dédié à l'activité transports.

- **Le stationnement de bus à l'étage**

Le stationnement de bus en étage est très consommateur d'espace en raison des rayons de giration et des dimensions des rampes d'accès. Cette hypothèse n'est pas adaptée au regard de la forme des parcelles du dépôt.

- **L'intégration de nouveaux bâtiments dans le quartier**

Pour répondre à cette préoccupation, le programme de l'opération prévoit que le concepteur du projet propose une hauteur des bâtiments neufs qui soit adaptée au quartier environnant, notamment en ce qui concerne l'impact visuel sur les échoppes (ombre). Le programme qui sera remis à l'équipe de maîtrise d'œuvre introduit également le principe d'un « raccordement » des nouvelles constructions au bâti actuel environnant pour qu'elles s'intègrent harmonieusement dans leur environnement, notamment sur les parties en vis-à-vis ou en mitoyenneté avec des échoppes. Dans tous les cas, le projet devra respecter les hauteurs prévues au Plan local d'urbanisme (PLU).

- **Le respect du patrimoine architectural et urbain**

Conformément aux recommandations du « Comité local UNESCO Bordeaux » consulté tout au long des études préliminaires, et des riverains, l'objectif est de réhabiliter la grande halle y compris les bâtiments en pierre qui y sont adossés le long de la rue du Commandant Marchand. De plus, afin de mettre en valeur cette réhabilitation, le programme de l'opération prévoit que la présence de la halle depuis le boulevard Pompidou et la rue Doumerc soit étudiée et qu'une mise en scène depuis le boulevard Antoine Gautier soit conservée.

Les bâtiments actuels du site compris entre le boulevard Antoine Gautier et la rue du Commandant Marchand qui présentent une faible valeur architecturale pourraient être démolis dans le cadre du projet ; le programme n'impose rien sur ce point ce qui donne des marges de manœuvre au concepteur pour remplir toutes les exigences du programme.

- **La démarche environnementale**

Le projet a vocation à être exemplaire d'un point de vue environnemental. Notamment, il sera prévu la récupération des eaux pluviales pour leur réutilisation dans le lavage des bus, ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques sur le site. L'autoconsommation ou la réinjection de l'électricité produite dans le réseau Tramway ou le réseau électrique est en cours d'étude.

- **Le volet paysager**

Le concepteur devra introduire une dimension végétale dans le projet : plantations, végétalisation des murs, des façades, des toitures ou des terrasses...

Il devra également contribuer à renforcer la dimension paysagère de la barrière Saint-Augustin.

- **L'évolution de la motorisation du parc de bus**

Le parc de bus actuel de la métropole est déjà constitué à plus de 70% de bus au Gaz naturel pour véhicules (GNV) beaucoup moins polluants que les bus au gasoil.

Toutefois, il est prévu que le projet anticipe un certain nombre d'évolutions technologiques comme la mutation progressive du parc de bus vers des bus électriques ce qui permettra à terme d'améliorer la qualité de l'environnement (bruit, qualité de l'air, odeurs). Afin d'affiner le choix de ces futurs véhicules, Bordeaux Métropole devrait tester différents types de véhicules électriques au cours du deuxième semestre 2017. Le remplacement des bus gasoil du site par des bus électriques pourrait ensuite s'échelonner progressivement

entre 2023 et 2028 (voire plus tôt) sous réserve d'une amélioration significative de l'autonomie et des prix des bus électriques. Des bus GNV seront également présents sur le site.

Le programme demande dès à présent la mise en place des infrastructures électriques nécessaires à long terme en vue de la mutation éventuelle de l'ensemble de la flotte vers des véhicules électriques.

- **Les nuisances sonores et vibrations induites par la présence du dépôt**

Une campagne de mesures acoustiques a été menée fin juin 2017 afin de dresser un état zéro de l'ambiance acoustique autour du dépôt. Elle concerne trois maisons représentatives de par leur localisation à proximité du dépôt.

De façon générale, le programme de l'opération prévoit qu'une attention particulière soit apportée sur la problématique des nuisances sonores (matériaux utilisés, organisation du site). Le projet devra bien entendu respecter les normes réglementaires en vigueur dans ce domaine. Dans cet objectif, la structure et le revêtement des parkings devront être spécifiquement dimensionnés pour amortir les vibrations engendrées par la circulation des bus et ainsi réduire les bruits de roulement.

En parallèle, le délégataire de transports publics KBM (Kéolis Bordeaux Métropole) a été sollicité pour travailler sur une réduction des nuisances liées à l'exploitation. Il a mené notamment une campagne de sensibilisation des chauffeurs afin qu'ils modifient certains de leurs comportements. La société a également adapté auprès de ses prestataires les horaires de ramassage des bennes de déchets.

- **Les enjeux de sécurité vis-à-vis des intrusions**

Jusqu'à présent, le dépôt était un site totalement ouvert et les riverains pouvaient le traverser. Or, le dépôt bus de Lescure est un site industriel comportant des équipements déclarés au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. C'est également un site sur lequel circulent de nombreux bus et qui est donc potentiellement dangereux pour les passants. Enfin, l'exploitant KBM pourrait prochainement être déclaré Opérateur d'importance vitale (OIV) au regard de ses activités de transport et de son obligation de continuité de service public. Ce classement rendrait obligatoire un renforcement des mesures de sécurité et de surveillance, par exemple la mise en place d'un périmètre de sécurité sur le site.

Ainsi, indépendamment du projet de restructuration, il était temps de rendre le site clos pour protéger les installations, les personnels concernés et les passants. Les accès seront donc courant 2017 strictement fermés par des dispositifs de type barrières et portails.

C'est dans ce cadre qu'il est prévu que la rue du Commandant Marchand reste une impasse dans une configuration proche de la situation actuelle. Il n'est plus envisagé de passage de bus sur la portion de la rue extérieure au dépôt. Un portail sera mis en place à l'extrémité de l'impasse afin de permettre l'accès des véhicules de secours.

- **Les enjeux de sécurité vis-à-vis des activités présentes sur le dépôt**

A ce stade du projet, les services estiment que le site sera soumis, comme c'est le cas aujourd'hui, à déclaration au titre des installations classées pour la protection de l'environnement du fait de la présence de distributions gaz et gazoil. Les réglementations relatives à la future distribution électrique sont en cours d'analyse.

L'emplacement des divers équipements concernés sera étudié par le maître d'œuvre afin de respecter les normes en vigueur.

- **La circulation des bus et l'apaisement du quartier**

L'entrée du site du dépôt dispose aujourd'hui d'un couloir bus afin d'éviter que les bus en attente de rentrer dans le dépôt ne gênent la circulation sur les boulevards. Ce couloir sera maintenu à l'avenir.

Par ailleurs, le quartier devrait passer en zone 30 km/h d'ici 2020. C'est dans ce cadre que seront réétudiés les sens de circulation et les aménagements cyclistes à réaliser.

Plus précisément, une étude sera menée en 2018 pour améliorer les aménagements cyclables sur les boulevards et notamment à la barrière Saint-Augustin (et ainsi que dans une bande de 300 m de part et d'autre des boulevards).

- **Le stationnement**

Concernant le stationnement des véhicules du personnel KBM, le projet prévoit des places de stationnement dans le parking souterrain « Portes de Bordeaux » (120 places) et des places sur le site de Lescure en foisonnement sur les places bus libres en cours de journée.

Il n'est pas prévu de stationnement riverain à l'intérieur du dépôt de Lescure.

- **L'impact du futur chantier sur le quartier**

Une attention particulière sera apportée dans le choix des méthodes de travail de ce chantier afin de réduire les nuisances aux riverains (bruit, poussière, gestion des déchets, ...).

- **Autres réponses (hors du programme du présent projet)**

- ◇ **Le devenir de l'îlot dit de la « Crosse » et du site de l'Allée des Pins :**

Une réflexion d'urbanisme sera engagée par la ville et la Métropole avec les riverains en fin d'année 2017 pour le site dit de la « Crosse » et en 2018 pour le site de l'allée des Pins afin de réfléchir aux programmes et aux projets qui pourraient être développés notamment en lien avec les activités du quartier (santé et mobilités).

- ◇ **Le devenir du parking rue de Lescure**

Le parking de bus de la rue de Lescure est hors du périmètre de l'opération de restructuration. Il est prévu, pour les besoins du service, de maintenir du stationnement de bus sur cette parcelle.

Suite à cette concertation, le programme du projet et les autres documents établis en vue du concours, finalisés au cours de l'été 2017, seront notamment enrichis sur les 2 grandes thématiques suivantes telles qu'exposées ci-dessus : intégration du dépôt dans son environnement (intégration paysagère, hauteur des bâtiments, dimension végétale...) et limitation des nuisances (comme le bruit, les vibrations, la pollution de l'air, les gênes diverses durant la phase travaux...).

L'ensemble des contributions et du présent bilan seront consultables pendant une durée d'une année dans les locaux de la Direction du réseau de transports urbains (Pôle Mobilité) de Bordeaux Métropole, Immeuble Laure Gatet, 39-41 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5217-2 et L.2141-1,

VU la délibération n°2017/190 du 14 avril 2017 validant la décision d'ouvrir une concertation publique préalable à la réalisation du projet de restructuration du dépôt bus de Lescure,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la concertation organisée sur le projet de restructuration du dépôt de bus de Lescure a fait l'objet d'une participation du public lequel a été mis en mesure de s'exprimer sur le projet et d'effectuer des propositions ;

CONSIDERANT les documents et études versés à la concertation et mis à la disposition des élus à la direction du réseau de transports urbains (Pôle mobilité) de Bordeaux Métropole, Immeuble Laure Gatet, 39-41 cours du Maréchal Juin ;

CONSIDERANT les expressions du public lesquelles ne sont majoritairement pas défavorables à la réalisation du projet de restructuration du dépôt bus de Lescure ;

CONSIDERANT QUE certaines des préoccupations exprimées par le public peuvent être prises en compte dans le cadre des démarches nécessaires à la conception et à la réalisation du projet ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver le bilan de la concertation préalable relative à la réalisation du projet de restructuration du dépôt bus de Lescure faisant l'objet du rapport de présentation.

Article 2 : d'enrichir le programme du projet et les autres documents établis en vue du concours des deux grandes thématiques suivantes : intégration du dépôt dans son environnement (intégration paysagère, hauteur des bâtiments, dimension végétale...) et limitation des nuisances (comme le bruit, les vibrations, la pollution de l'air, les gênes diverses durant la phase travaux...), lesquelles grandes thématiques trouveront des réponses précises pouvant être portées à connaissance de la population une fois le projet sélectionné.

Article 3 : de tenir à disposition du public pendant une durée d'une année le bilan de la concertation ainsi que les observations relatives à cette concertation, à la direction du réseau de transports urbains de Bordeaux Métropole, Immeuble Laure Gatet, 39-41 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Article 4 : d'autoriser le Président à poursuivre toutes les études nécessaires à l'élaboration de ce projet, dans le respect des engagements pris ci-dessus.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2017



Pour expédition conforme,

le Vice-président,

Monsieur Christophe DUPRAT